Mode d'emploi

Dossier de demande de logement pour les logements-foyers

(version 2010)

Recommandations et listes des pièces exigibles à fournir avec le dossier renseigné

adoma

L'insertion par le logement

Votre identité

Il s'agit de renseigner l'identité du ou des demandeurs qui seront titulaires du contrat de bail, c'est-à-dire le demandeur, le conjoint ou le co-demandeur (exemple : colocataire).

Pièces à fournir en fonction de la situation du ou des demandeurs de logement :

Nationalité	Pièces obligatoires (copies)	Pièces dérogatoires si la pièce exigible ne peut être fournie (copies)
Française ou ressortissant de l'un des pays de l'Union européenne	Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)	
Etrangère hors Union européenne	Carte de résident/Carte de séjour compétences et talents/carte de séjour temporaire	Récépissé de demande de renouvellement de ces titres
Réfugiés	Carte de résident	Récépissé de demande de carte de résident portant la mention «réfugié»

NB : si vous êtes de nationalité étrangère (hors UE), dans le dossier de demande de logement, vous devrez préciser le type de titre de séjour dont vous êtes titulaire (inscrit sur votre titre de séjour. *Exemple : carte de séjour «étudiant» ou «carte de résident permanent»).*

Vous devrez aussi reporter dans le dossier de demande de logement, la date de fin de validité figurant sur votre titre de séjour (exemple : 12/11/2011).

Vos coordonnées

1) L'adresse

L'adresse de votre domicile (votre lieu d'habitation)

Dans «adresse actuelle du demandeur» : Il faut préciser l'adresse où vous êtes logé actuellement en renseigner la «rue», le «code postal» et la «commune».

L'adresse postale (réception du courrier)

Si l'adresse où l'on peut vous écrire est différente de celle où vous habitez, suivre les indications ci-dessous.

Vous disposez d'une adresse postale à votre nom

Si l'adresse où vous aller recevoir votre courrier est différente de l'adresse où vous logez actuellement, vous devez remplir «compléments d'adresse» en précisant l'adresse (rue, code postal, commune).

Vous êtes hébergé

Si vous êtes hébergé chez quelqu'un ou par une association, précisez dans «Compléments d'adresse» :

- l'adresse (rue, code postale, commune)
- le prénom et le nom de la personne qui vous héberge ou reçoit votre courrier («chez Madame X» ou «chez Monsieur Y»)
- ou le nom de l'association ou de l'hôtel où vous êtes hébergé

2) La situation de famille

Vous devez préciser votre situation de famille actuelle en justifiant par tout document les situations ci-dessous :

Situation de famille	Pièces obligatoires (copies)
Marié(e)	Livret de famille
Pacsé(e)	Attestation d'enregistrement du PACS
Divorcé(e) ou séparé(e)	Jugement de divorce dans la partie commençant «par ces motifs..» ; ordonnance de non conciliation ; ordonnance de protection prononcée par le juge aux affaires familiales ; autorisation résidence séparée ; déclaration de rupture de PACS
Veuf(ve)	Certificat de décès
Enfant attendu	Certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines

NB : Si votre situation familiale est en cours de changement, vous pouvez l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet.

3) Les contingents

Si votre candidature dans un établissement Adoma fait suite à l'une des situations précisées ci-après, le préciser dans l'emplacment «contingents» du dossier de demande de logement :

- un collecteur 1% (Action Logement) pour lequel cotise votre entreprise ;
- une décision préfectorale après avis prioritaire et urgent de relogement par la commission de médiation DALO de votre département ;
- une orientation de la préfecture car vous avez été reconnu comme «ménage prioritaire» dans le cadre du PDALPD ;
- une orientation de la commune ou du CCAS.

NB : vous pouvez ne pas être au courant de cette information, ainsi si vous êtes accompagné par un travailleur social, vous renseigner auprès de ce dernier ou si vous n'avez pas de travailleur social, ne pas remplir le champ «contingents».

Les occupants de votre logement

1) Autres occupants du logement demandé

Le ou les demandeurs de logement indiqué(s) dans «l'onglet identité» ne doivent pas s'inscrire une nouvelle fois dans le tableau de l'onglet intitulé «les occupants de votre logement». Seules les autres personnes devant habiter avec le(s) demandeur(s) doivent être mentionnés (exemple : le frère, l'enfant etc.).

Pour renseigner les autres personnes devant habiter dans le logement demandé, mentionner :

- son nom
- son prénom
- sa date de naissance
- son sexe (case à cocher : «M» pour masculin ou «F» pour féminin)
- son lien de parenté par les termes suivants
- «ascendant» (ce terme regroupe les parents, grands parents)
- «descendant» (ce terme définit les enfants, petits-enfants)
- «collatéral» (ce terme définit les soeurs, frères, nièces, cousins, oncles, tantes)
- son statut parmi les critères suivants
- salarié
- demandeur d'emploi
- bénéficiaire de minima sociaux (Exemple : RSA socle, AAH, ASPA.)
- stagiaire
- étudiant
- pensionné
- artisan

2) Naissance attendue

Si vous attendez un enfant, le préciser dans les cases prévues à cet effet en y indiquant la date prévisionnelle de la naissance et joindre au dossier de demande, le certificat de grossesse.

3) Droit de visite

Si vous avez un droit de visite suite à une séparation ou un divorce, préciser le nombre d'enfants concernés dans l'espace prévu à cet effet dans le dossier de demande de logement et renseigner le tableau «les autres personnes devant habiter dans le logement que vous demandez».

Votre métier

Précisez votre situation par rapport à l'emploi pour vous et si c'est le cas, celle du co-demandeur.

Sous la terminologie «contrat aidé» sont compris les contrats suivants :

- Initiative emploi
- Avenir
- Accompagnement emploi
- Jeune entreprise
- CIVIS

Vous pourrez préciser son intitulé dans l'emplacement prévu à cet effet «contrat aidé, précisez lequel».

Dans «compléments d'information», mentionnez toute information vous paraissant utile pour mieux comprendre votre situation (ex : étudiant boursier ; fin de stage prévue le ... etc.).

Une copie des justificatifs de votre situation devra être fournie avec le dossier de demande.

Vos ressources/revenus

1) Ressources nettes mensuelles

Reporter dans le tableau toutes vos ressources nettes mensuelles (revenus de votre activité professionnelle et prestations sociales _ sauf allocation logement) et celles des personnes devant habiter avec vous dans le logement demandé.

Conseil :

- Si vos revenus varient d'un mois à l'autre, faire le total de vos revenus de l'année précédente et le diviser par 12 pour obtenir un revenu mensuel moyen à noter dans la ligne du tableau intitulée «salaires net mensuels».
- Si vous percevez des primes, comptez-les dans votre revenu moyen mensuel.
- Si certaines de vos prestations perçues sont trimestrielles ou semestrielles, veiller à indiquer un montant mensuel que vous aurez préalablement calculé.

2) Charges mensuelles

Indiquez toutes les charges vous concernant et celles des personnes devant habiter avec vous (exemple : pension alimentaire versée).

3) Revenus imposables

Dans les deux derniers tableaux, reportez-vous à votre avis d'impôt ou de non imposition pour indiquer le montant des revenus fiscaux de référence N-1 si vous disposez de votre dernier avis d'impôts ou de non imposition. Préciser l'année dans le tableau.

Pour l'année N-2, reporter obligatoirement le montant de votre «revenu fiscal de référence» et inscrire l'année dans le tableau.

Renseigner également les revenus fiscaux des personnes devant vivre avec vous dans le logement et ayant un avis d'impôt à leur nom.

CAS PARTICULIER :

Pour prendre en compte les revenus perçus à l'étranger des ménages étrangers ou ressortissants communautaires arrivés sur le territoire français depuis moins de deux ans ainsi que les ménages français s'installant sur le territoire français à l'issue d'un séjour de plusieurs années à l'étranger, la production d'un document équivalent à l'avis d'imposition sur le revenu peut être prise en compte suite à la publication par la direction générale des finances publiques de l'instruction fiscale du 15 janvier 2010 (Bulletin officiel des impôts n° 5 B-11-10).

Peuvent ainsi être pris en compte un avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts tenant lieu d'impôt sur le revenu dans l'État où ils résidaient, ou un document établi par l'administration fiscale de cet État. En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, la présentation d'une attestation d'une autre administration compétente, ou, le cas échéant, du ou des employeurs, peut être admise.

Situation professionnelle/ Ressources	Copie des pièces justificatives
Etudiant	Carte d'étudiant, avis d'attribution de bourse
Apprenti	Contrat de travail
Salarié	Bulletin de salaire des 3 derniers mois ou attestation d'employeur
Non-salarié	Dernier bilan ou attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.
Retraite ou pension d'invalidité	Notification de pension
Indemnités du Pôle Emploi	Avis de paiement
Indemnités journalières	Bulletin de la sécurité sociale
Pensions alimentaires reçues	Extrait du jugement
Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, ASF...)	Notification CAF/MSA

Votre logement actuel

1) Situation de logement

Situation de logement	Copie des pièces justificatives
Locataire	Quittance ou autre moyen de preuve
Hébergé par un tiers	Attestation de la personne qui héberge
En structure d'hébergement, de foyer, de résidence sociale	Attestation de la structure ou une quittance
Camping, hôtel	Reçu, attestation d'un travailleur social, d'une association, certificat de domiciliation, etc.
Sans domicile fixe	Attestation d'un travailleur social d'une association, certificat de domiciliation
Propriétaire	Acte de propriété, plan de financement

2) Motif de la demande

Cocher le(s) principal(es) raison(s) de votre demande (3 choix maximum). Pour justifier des motifs que vous aurez sélectionnés dans le dossier de demande de logement, fournir les justificatifs dont vous disposez. Ci-après la liste des documents à joindre au formulaire de demande de logement en fonction de votre situation :

Motif	Copie des pièces justificatives
Coût du logement trop élevé	Quittance, factures d'énergie
Expulsion pour vente, impayé,...	Jugement prononçant l'expulsion et commandement de quitter les lieux...
Logement insalubre	Document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la CMSA, copie de décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé)...
Logement impropre à l'habitation	Document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux...
Logement non décent	Document établi par un professionnel du bâtiment, un service, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'u tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'un attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA...
Divorce, séparation	Jugement de divorce ou séparation, déclaration de rupture de PACS, ordonnance de non-conciliation, prononcé de mesures d'urgence par la juge, autorisation résidence séparée...
Violences familiales	Prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou le juge des affaires familiales...
Accédant en difficulté	Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par travailleur social, association...
Logement adapté au handicap	Carte d'invalidité, décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale ...

Logement recherché

1) Type de logement recherché

Cocher le type de logement dans lequel vous souhaitez être logé en fonction du nombre de personnes devant vivre avec vous. Dans les foyers et les résidences sociales, les logements proposés sont majoritairement des chambres, des studios et plus marginalement des logements avec une chambre. Si votre ménage est composé de 3 personnes, les logements de type T3 et T4 sont rares.

2) Localisation souhaitée

Indiquer dans le tableau prévu à cet effet les communes dans lesquelles vous souhaitez habiter et éventuellement, si vous disposez de cette information, le nom de la résidence. Les choix de localisation (trois maximum) sont à classer par ordre de priorité.

Comprendre le traitement de la demande en 6 points

1) Je retire mon dossier de demande de logement :

- sur le site Internet d'Adoma,
- ou auprès du responsable de la résidence la plus proche de chez moi.

2) Je remplis mon dossier de demande de logement, en m'aidant du mode d'emploi et le complète par les pièces justificatives nécessaires à son instruction.

3) Je le transmets à l'adresse indiquée dans l'encart situé en haut à droite de la première page du dossier de demande de logement.

Si j'ai imprimé directement le dossier de demande de logement à partir du site Internet d'Adoma, je contacte le responsable de la résidence qui m'intéresse pour connaître l'adresse de dépôt.

4) Si mon dossier est complet, il passe en comité opérationnel d'attribution.

5) Le comité opérationnel d'attribution examine les critères prioritaires. Il porte une attention particulière :

- aux ressources du ménage par rapport à la redevance,
- à la composition familiale par rapport à la taille et au nombre de pièces.

Il veille à assurer l'équilibre socio-économique des peuplements.

6) Adoma m'informe des suites données à ma demande.

Information :

La majorité des logements d'Adoma sont réservés par les préfectures, les mairies, l'action logement et l'administration. Ainsi un nombre limité de logements peut être mis en location librement par Adoma.

Pour augmenter vos possibilités d'obtention d'un logement, nous vous invitons à déposer également un dossier de candidature auprès de votre préfecture, votre mairie, mais aussi auprès d'autres gestionnaires de résidences ou de bailleurs sociaux.

Adoma Siège social
42, rue Cambronne
75740 Paris Cedex 15
www.adoma.fr - info@adoma.fr

adoma
L'insertion par le logement

Conception : www.idcommunes.com / Version novembre 2010